

**EXTRAIT DE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

15 mars 2024

DATE de publication de la délibération

26 MARS 2024

Séance du vendredi 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie (arrive à 19h45 au point 2), LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (arrive à 19h46 au point 2), GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFÉIL Christophe (arrive à 19h25 au point 2 et part au point 8 à 21h30), FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 20h30 au point 2), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice.

Secrétaire de séance : LEMARCHANDEL Franck, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°220324-5 : Tarifs Camping

Monsieur Blaise TOUZARD précise qu'une évolution des tarifs du camping municipal au 1^{er} avril 2024 (date d'ouverture de la saison) pour se rapprocher un peu des tarifs de campings équivalents pratiqués dans le secteur, et pour permettre des investissements à venir est nécessaire. Les Commissions « Finances » et « Tourisme » réunies le 14 mars 2024 proposent les tarifs suivant applicables au 1^{er} avril 2024, date d'ouverture de la saison :

CAMPING MUNICIPAL DÉSIGNATION	Tarifs par nuitée en H.T. (TVA en sus à 7 % ou 20 %)	
	Tarifs votés le 15/12/23	Proposition au 01/04/24
Campeur	3,24 €	3,74 €
Enfants de moins de 7 ans	2,03 €	2,06 €
Véhicule	2,14 €	2,34 €
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	1,10 €	1,40 €
Emplacement	2,14 €	2,80 €
Location de cabane pour 1 ou 2 personnes	-	20,83 €
Electricité	3,22 €	3,50 €
Droit de douche pour pers. extérieure au camping	2,31 €	2,50 €
Taxe de séjour au réel par personne et par nuitée CCBR (pas de TVA)	0,22 €	0,22 €

Exonérations obligatoires de la Taxe de Séjour

- Ø Les mineurs (les moins de 18 ans)
- Ø Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes
- Ø Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Garage mort uniquement pendant l'ouverture du camping	3,83 €	4,67 €
Bateliers du canal		
Branchement électrique (nuitée) même tarif que pour camping	3,22 €	3,50 €
Branchement eau potable (nuitée)	0,58 €	0,83 €
Camping-cariste (aire de service) La nuitée (pas de TVA applicable)	5,48 €	6,50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs du camping ci-dessus applicable au 1^{er} avril 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Frédéric LEMARCTANDEL



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 mars 2024.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 mars 2024.